

REGLEMENT du concours photos « **GRAINDORTHERAPIE** »
du 26 juillet au 31 Octobre 2013

1- La société SAS GROUPE J organise un concours photos « **Grainedorthérapie : montrez-nous votre remède « anticrise !** » en magasins, centrales d'achats, fournisseurs, Interprofession, relevant des secteurs du jardin, de l'animal de compagnie, et de la motoculture » pour son magazine **Jardineries**.

2- Cette opération se déroule du 26 juillet au 31 Octobre 2013. Le règlement est disponible sur le site internet jardineries.com.

3 - Cette opération est gratuite et sans obligation d'achat, ouverte à tous les magasins, centrales d'achats, fournisseurs, Interprofession, relevant des secteurs du jardin, de l'animal de compagnie, et de la motoculture de France métropolitaine.

4 - Pour participer à ce concours photos :

Il suffit au Responsable de l'équipe photographiée d'envoyer une photo à l'adresse concours@groupej-sas.com, avant le 31 Octobre 2013, en mentionnant très distinctement ses coordonnées complètes (noms, prénoms du Responsable de l'équipe photographiée et des autres personnes présentes sur la photo - adresse, téléphone, email).

La participation au jeu en envoyant une photo emporte cession intégrale et à titre gratuit de l'ensemble des droits attachés à la photo, elle pourra être utilisée par l'organisateur à toutes fins commerciales ou non, sans limitation de temps ou de durée. La photo numérique devra être fournie en format jpeg 150x100 mm.

Un jury, composé de l'équipe de rédaction du magazine, sélectionnera 3 gagnants.

Les Responsables des 3 équipes gagnantes seront avisés par courriel le 15 Novembre 2013 au plus tard.

Toutes les photos reçues avant le 31 Octobre 2013 seront diffusées lors de la soirée de remise des trophées Graines d'Or le 4 Décembre 2013 au Lido, et le Top 12 de ces meilleures photos sera imprimé sous forme d'un calendrier 2014 remis aux participants à cette soirée.

5 - Les dotations :

1^{er} prix : un carton pour 2 personnes en dîner-revue soirée « Plaisir » au Lido – 116 Bis Avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS.

2^{ème} et 3^{ème} prix : un carton pour 2 personnes pour la revue « Bonheur » à 21 h 30 en soirée « Emotion » au Lido – 116 Bis Avenue des Champs-Elysées – 75008 PARIS.

6 - Les lots gagnés seront remis lors de la soirée de remise des trophées Graines d'Or qui se tiendra le 4 Décembre 2013 à partir de 18 heures au Lido – 116 Bis Avenue des Champs-Elysées – 75008 PARIS. Ces lots ne sont ni cessibles, ni transmissibles, sous quelque forme que ce soit, ni échangeables par d'autres lots, ni compensables ou remboursables en valeur monétaire.

Les lots non retirés au 31 décembre 2013 resteront la propriété de SAS GROUPE J.

7 - Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement devra, préalablement à toute action, être soumise par écrit au service concours photos de la société SAS GROUPE J.

8 - Les modalités de cette opération peuvent être communiquées à toute personne qui en fera la demande écrite à SAS GROUPE J - 11 Route de la Butte du Moulin - BP 30 – Poigny-la-Forêt – 78511 Rambouillet cedex.

9 - Les frais d'affranchissement des demandes de règlements seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande adressée à SAS GROUPE J - 11 route de la Butte du Moulin - BP 30 – Poigny-la-Forêt – 78511 Rambouillet cedex. Un seul règlement sera envoyé (même nom, même adresse).

10 - Chaque gagnant, du fait de sa participation, autorise la publication de son nom, éventuellement de sa photographie, dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées au concours auquel il aura participé et ceci par voie de presse ou voie de radio. Cette utilisation ne peut prétendre à d'autres droits que le lot gagné.

11 - Selon les termes de la loi 78 - 17 du 6 janvier 1978, et notamment de ses articles 26 et 27, la société SAS GROUPE J se réserve la possibilité d'exploiter le fichier informatique qui pourra être constitué à partir des données recueillies sur les bulletins de participation à cette opération. Le GROUPE J se réserve la possibilité de céder à titre onéreux ou gratuit les données, figurant dans le fichier ainsi constitué, à une société appartenant au GROUPE J ou à toute autre société extérieure. Toute personne a un droit d'accès et de rectification des données. Sur simple information auprès de la société SAS GROUPE J, toute personne peut interdire l'exploitation ou la diffusion à des fins commerciales des données la concernant.

12 - La société SAS GROUPE J se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours et de changer les lots si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait.

13 - La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement. Cette opération est limitée à la France métropolitaine. Le règlement complet a été déposé chez Maître Michel LE ROY, Huissier de justice – SELARL LSL – 92 Rue d'Angiviller – 78120 Rambouillet.